



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

o.324.661

Notification  
aux Etats parties à la Convention portant création  
d'une Organisation européenne pour l'exploitation  
de satellites météorologiques ("EUMETSAT"),  
conclue à Genève le 24 mai 1983

---

PROTOCOLE AMENDANT LA CONVENTION

Acceptation par le Royaume-Uni

Le 2 février 1993, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'acceptation du Protocole, fait à Darmstadt le 5 juin 1991, pour le Royaume-Uni ainsi que les territoires sous la souveraineté territoriale du Royaume-Uni situés dans la région où la Convention est applicable.

Le Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

La présente notification est adressée aux Etats parties, en application de l'article 20 de la Convention.

Berne, le 26 juillet 1993

